



Observation indépendante des Forêts et de l'environnement

Un système participatif
certifié de suivi
indépendant de la
gestion des ressources
naturelles déployé au
Cameroun et dans le
bassin du Congo



Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de FODER et ne représentent pas nécessairement les points de vue des bailleurs de fonds et partenaires techniques du projet CV4C

I.

DOCUMENT PRODUIT DANS LE CADRE DE LA 21ST EU-NGO HUMAN RIGHTS FORUM



FODER Dans l'optique d'harmoniser les approches d'Observation Indépendante menée par les organisations de la société civile et les communautés, l'association Forêts et Développement Rural (FODER) en collaboration avec d'autres organisations de la société civile camerounaise, ont développé en 2015 un Système de suivi indépendant de la gestion des ressources naturelles basé sur les exigences de la norme internationale ISO 9001 qui traite du management de la qualité. Ce système appelé Système Normalisé d'Observation Indépendante Externe (SNOIE¹) a été certifié² ISO 9001 :2015 sous le N°5131. Son fonctionnement mise sur la participation du public-cible pour mieux se déployer et rendre les décideurs

plus redevable en matière de gestion des ressources forestières et d'application de la loi.

L'implication et la participation des parties prenantes clés dont les communautés et les OSC, sont des facteurs déterminants dans le succès de la mise à œuvre du SNOIE³. En effet, leur intervention commence depuis la fourniture des alertes sur les présomptions d'illégalité forestière. Une fois que les alertes sont analysées et leur pertinence avérée, il s'en suit la planification, la préparation et la réalisation des missions de vérification et de documentation par ces OSC en impliquant les leaders et les observateurs communautaires des communautés

1. Le Système Normalisé d'Observation Indépendante Externe (SNOIE) est une approche d'observation indépendante certifiée ISO 9001 : 2015 depuis avril 2018 et mise en œuvre par les organisations FODER, PAPEL, CEDLA, ECODEV et TI-C.

2. <https://oiecameroun.org/index.php/8-actualites/96-le-systeme-normalise-d-observation-independante-externe-snoie-premier-systeme-d-observation-independante-certifie-dans-le-monde>

3. WWW.oiecameroun.org

dénonciatrices. A noter que ces OSC, leaders et observateurs communautaires ont été préalablement formés aux procédures du SNOIE.

Le SNOIE a développé un réseau d'informateurs constitués des membres des communautés et les OSC locales proches des titres forestiers, pour suivre la chaîne des dénonciations des cas d'exploitation forestières présumés illégale. Pour une participation efficace de ces communautés et des OSC locales, le système mise sur le renforcement de capacité de ces acteurs à l'identification des indices d'exploitation forestière illégale et à l'OI et par là accroît l'efficacité de ces derniers dans la surveillance de l'environnement et des forêts en particulier.

Les formations réalisées dans le cadre du SNOIE sont faites soit par le biais des ateliers, soit par le biais des campagnes de sensibilisations. A ce jour l'on compte plus de 10 000⁴ potentiels dénonciateurs dans les zones d'exploitation forestières des régions du Sud, de l'Est, du Littoral et du Centre Cameroun. Entre 2015 et 2019, 74 membres des communautés ont été à l'origine de 59 cas de dénonciation d'exploitation forestière présumée illégale via des alertes par elles transmises soit par écrits ou par voie téléphonique, à la coordination du SNOIE assurée par FODER. Ces cas ont été vérifiés et documentés en utilisant les procédures du SNOIE. Les rapports de



dénonciations ainsi produits ont été transmis au Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) accompagnés de lettres de dénonciation.

A ce jour, quatre (04) organisations de la société civile actives dans les zones forestières utilisent le SNOIE pour mener leurs activités de suivi indépendant de la gestion des ressources naturelles. Il s'agit notamment du Centre pour le Développement Local et Alternatif (CeDLA), du Projet d'Appui à l'élevage et de Préservation de la biodiversité en périphérie des aires protégées au Cameroun (PAPEL), d'Ecosystèmes et Développement (ECODEV) et de Forêts et Développement Rural (FODER) dont l'une des antennes se trouve à Bertoua. L'action collective de ces OSC, renforcée avec celle des autres parties prenantes notamment l'administration forestière, le secteur privé forestier, les partenaires techniques et financiers et les médias, a permis au système d'entretenir un climat de coproduction

4. Source : Liste de présence des campagnes de sensibilisations faite dans le cadre du projet EU-CFPR sur l'illégalité forestière
5. <https://oiecameroun.org/index.php/8-actualites/22-le-snoie-est-une-approche-qui-s-arrime-aux-exigences-de-la-norme-iso-9001-2015/>
6. <https://www.actu-plus.cm/2017/03/cameroun-letat-simplique-lutte-contre-l'exploitation-illegale-forests/>

qui a valu sont succès jusqu'à nous jour. Pour y arriver, il est prévu dans le fonctionnement du SNOIE, des cadres de concertation ou de réflexion multipartites qui permettent aux parties prenantes et aux acteurs clés d'échanger sur les problèmes rencontrés et de réfléchir de manière participative sur des alternatives efficaces permettant de renforcer les performances du SNOIE.

Pour influencer sur la prise de décision à l'issue des dénonciations produites via le SNOIE, le développement et la mise en œuvre de cette approche normalisée de suivi indépendant de la gestion des ressources naturelles, se font avec l'implication des administrations compétentes⁵. La consultation de ces acteurs décisionnels, permette de collecter leurs opinions, avis et attentes qui sont prises en compte dans le système. La participation des agents de l'administration se fait non seulement par leur implication dans certaines missions de terrains réalisées par les OSC du SNOIE (Mission conjointe avec les chefs de poste forestier, les délégations régionales des forêts et même la brigade nationale de contrôle forestier), mais également par le biais de leur implication dans le comité d'évaluation technique et éthique (CTE) des rapports d'OI et aussi leur participation aux réunions de concertation/réunions multipartites soulignées plus haut. Le CTE est constitué des hauts cadres de l'administration, du secteur



privé et des experts en droits et foresterie et a pour mission de vérifier la fiabilité des rapports de dénonciations avant toute publication. La participation de l'administration se matérialise aussi par leur implication aux réunions stratégiques du SNOIE notamment les réunions d'information et d'échange sur le SNOIE. Et à l'occasion de ces réunions, les besoins et intérêts de toutes les parties prenantes y compris l'administration compétente, sont collectées ou révisés en vue de leur intégration dans la mise en œuvre du SNOIE pour une collaboration efficace.

En cinq ans de mise en œuvre du SNOIE, ce système de participation a rendu l'administration plus redevable, et a permis d'obtenir des réactions de l'administration à l'issue des rapports de dénonciation du SNOIE.

7. <https://forest4dev.org/download/2675/>

En effet entre 2015 et 2019, sur 59 rapports d'Observation Indépendante Externe du SNOIE transmis au MINFOF, les faits d'exploitation forestière illégale ont été avérés sur 44 d'entre eux à la suite des missions de contrôle et de vérifications menées par le MINFOF. Les 15 autres rapports de dénonciation n'ayant pas fait l'objet de mission de contrôle par le MINFOF seraient dû à l'insuffisance de logistique et de moyen financier car cette contrainte est souvent avancée par l'administration (pendant les réunions de cadre de concertation mentionnées plus haut) qui n'hésite pas à solliciter un éventuel appui de FODER pour la recherche des sources additionnelles de financement.

Les rapports de dénonciations transmis au MINFOF ont conduit à l'ouverture de neuf (09) contentieux (01 au Littoral, 03 au Centre, 03 au Sud et 02 à l'Est) à l'endroit des entreprises indexées dans les dénonciations et un à l'encontre d'un individu. Ces entreprises ont été reconnues par le MINFOF, coupables d'exploitation forestière illégale dans le domaine forestier national et dans les titres attribués dans quatre régions forestières. En plus de ces contentieux, dix-sept (17) missions conjointes (OSC SNOIE/MINFOF) ont été organisées dont cinq (05) ont conduit aux opérations de saisis de bois illégalement récolté. Trois (03) entreprises ont ainsi vu leur titre t'exploitation suspendus.

Sur le plan national et international, le SNOIE a contribué à la mise en œuvre de l'Annexe

VII de l'APV-FLEGT du Cameroun relatif à l'information rendue publique en mettant à disposition des informations issues du suivi indépendant de la gestion des ressources naturelles. L'approche échange d'information SNOIE se fait par le biais de la vulgarisation des résultats obtenus à l'issue des missions d'OI ainsi que la communication sur les actions spécifiques prises par le MINFOF suite aux dénonciations transmises sur les présomptions d'activités forestières illégales. La vulgarisation de ces résultats, permet aux acteurs du Règlement Bois Union Européenne (RBUE) et les organes de gestion CITES, de les utiliser pour appliquer et faire appliquer les lois en matière d'exploitation et de commerce durable de bois.

L'outil SNOIE passe pour être un outil d'aide à la participation des acteurs non étatique dans la gestion environnementale et dans la prise de décision par les administrations compétentes.



FODER

Tél. : 00 237 242 005 248

Po. box : 11417 Yaoundé, Cameroon

E-mail: snoiecameroun@gmail.com

forest4dev@gmail.com

 forêts et développement rural

 forêts et développement rural

 Forêts et développement rural

 @forest4dev

www.oiecameroun.org / www.forest4dev.org

